



Ministère de l'Intérieur

Le 11 octobre 2018

Communiqué de presse

Edouard PHILIPPE, Premier ministre, ministre de l'intérieur fait part de sa vive émotion à la suite du décès de deux personnes lors de l'épisode d'intempéries que connaît actuellement le sud du pays. Ses pensées vont naturellement à leurs familles et à leurs proches auxquels il souhaite apporter tout son soutien en ces circonstances douloureuses.

Edouard Philippe salue par ailleurs la mobilisation et le professionnalisme des policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, agents des collectivités et secouristes bénévoles engagés pour porter assistance à la population qui subit un violent épisode pluvio-orageux depuis cette nuit. Dans le Var, à Sainte-Maxime, 20 personnes dont 4 enfants ont été mises à l'abri. En Corse-du-Sud, 80 enfants et adultes ont été mis en sécurité. Plus de 300 sapeurs-pompiers, policiers et gendarmes sont mobilisés ainsi que des hélicoptères de la sécurité civile. A midi, 300 interventions ont été conduites dans ces départements, dont 248 dans le Var.

Alors que 3 départements sont toujours placés en vigilance orange, le Var pour « inondation » et la Haute-Corse et la Corse-du-Sud pour « orages » et « pluie/inondations », de fortes précipitations sont encore localement possibles. Le Premier ministre, ministre de l'intérieur appelle les populations à la plus grande vigilance.

Il est essentiel de s'informer des conditions météorologiques et de respecter les consignes particulières de sécurité, les décisions d'annulation d'évènements sportifs ainsi que les mesures d'interdiction prises localement par les préfetures et relayées par les autorités et les secours.

Le Premier ministre, ministre de l'intérieur a demandé au Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises de se rendre sur place pour s'assurer, aux côtés des préfets, de la bonne mobilisation des acteurs du secours pour faire face à ces situations.

Service de presse du Premier ministre, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr